ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

ORGANIZAÇÃO DA
UNIDADE AFRICANA

ORGANISATION DE
L'UNITE AFRICAINE

ORGANISATIE VAN
AFRIKAANSE EENHEID

BUREAU PERMANENT DE L'OUA

Avenue Molière 186 - 1050 Bruxelles (Belgique) Tel: (322) 346.97.47/48 Fax: (322) 346.97.28
e-mail: oau-be@afromail.net

OAU.BRU/DIR/ADM&CONFS/16.1.00
/tg

Brussels, January 14, 2000

TO	:	**MS VICTORIA OKU** **Director/Administration & Conferences Department**
FROM	:	**WAWA OSSAY LEBA** **Director**
SUBJECT	:	**ACTIVITY REPORT FOR THE PERIOD JULY 1999 TO JANUARY 2000**

I wish to refer to your letter CD/DOC/11/01.00 dated January 5, 2000 regarding the above-mentioned activity report which is herewith attached.

Best regards.

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA MISSION PERMANENTE DE L'OUA A BRUXELLES POUR LA PERIODE JUILLET 1999 - FEVRIER 2000

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport porte sur les activités entreprises par la Mission Permanente à Bruxelles durant la période de juillet 1999 à février 2000 qui, conformément aux termes de références de son mandat, se concentrent dans les domaines politiques et diplomatiques, socio-économiques, de la presse et de l'information ainsi qu'aux activités d'appui au Groupe des Ambassadeurs africains de l'OUA accréditées dans le Benelux.

2. Les activités susmentionnées font partie intégrante accrédités dans le programme-budget du biennum 1998-2000.

II. DEVELOPPEMENT

A. ACTIVITES DANS LES DOMAINES POLITIQUES ET DIPLOMATIQUES

i) Participation à la 70ème session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA, 6 - 10 juillet 1999, à Alger

3. Le Directeur du Bureau a participé aux travaux de cette session du Conseil au cours de laquelle d'importantes décisions relatives, entre autre, à l'adoption de la nouvelle structure qui élève le Bureau Permanent de Bruxelles au rang de "Secrétariat Exécutif" ont été prises.

ii) Participation à la 35ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA,12 - 14 juillet 1999, Alger, Algérie

4. La Direction du Bureau a également participé aux assises du 35e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Alger. Cette session qui a marqué la renaissance de l'Afrique pour une entrée fulgurante dans le 3è millénaire a pris des décisions en matière de la gestion démocratique du Continent, le renforcement de la solidarité et de l'unité africaine et la construction de la paix par l'élimination de tous les types de conflits, notamment violents, en Afrique et l'édification d'une Communauté économique africaine capable de prendre en charge les défis de la mondialisation.

5. Le Bureau Permanent s'est également félicité de la décision prise par le Sommet en relation avec le projet de Sommet OUA-UE, consistant notamment à la mise sur pied d'un Comité préparatoire.

iii) Participation à la 4e session extraordinaire de la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, 6 - 9 septembre 1999, Syrte, Libye

6. Le siège a permis au Bureau Permanent de Bruxelles de participer aux travaux de cette session extraordinaire qui a clôturé ses délibérations par l'adoption de la Déclaration de Syrte aux termes de laquelle les Hautes Instances de l'Organisation ont décidé notamment :

- la création de l'Union africaine;
- l'accélération du processus de mise en oeuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine
- l'élaboration des Actes constitutifs de l'Union qui devraient être adoptés en 2001 à Syrte
- l'organisation d'une conférence ministérielle africaine sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération sur le continent.

7. Outre la participation aux réunions, le Bureau est demeuré en contact étroit avec le siège (Département politique) pour l'échange d'information et le suivi des activités menées dans le cadre de la gestion des conflits dans la Région des Grands Lacs, la Sierra Leone, le conflit Ethiopie-Erythrée, plus particulièrement.

iv) Relations avec le Parlement européen et l'Assemblée Paritaire ACP-UE

8. Dans le cadre de Ces relations spécifiques, le Bureau a participé, le 1é juillet 1999, au Forum européen sur les Grands Lacs organisé par le Parlement européen, à Bruxelles.

9. Quant aux relations avec l'Assemblée Paritaire ACP-UE, dont les travaux de la 29ème session ordinaire se sont déroulés du 8 au 14 octobre 1999 à Nassau, Bahamas, l'OUA y a été représentée par l'intermédiaire du Bureau Permanent.

10. La session de Bahamas a d'abord enregistré une nouvelle constitution des membres du Bureau et débattu ensuite des questions très cruciales liées à :

- la lutte contre la pauvreté;
- les négociations sur l 'avenir des relations ACP-UE;
- les relations entre l'UE et les Caraïbes;

- les différents thèmes de la coopération au développement entre l 'UE et les pays ACP dans le cadre de la Convention de Lomé tels que la politique d'immigration de l'UE, le développement du partenariat ACP-UE dans le cadre du cycle du Millenium de l'OMC, les questions relatives à la situation prévalant dans différents pays ou régions ACP.

11. L'Assemblée Paritaire a adopté des résolutions sur ces différentes questions qui étaient soumises à son examen.

12. Le représentant de l 'OUA, en l'occurrence le directeur du Bureau Permanent de Bruxelles a élaboré un rapport complet sur les assises de Bahamas, comme d'habitude, lequel a été transmis au siège.

v) Relations OUA-Union européenne

13. La Mission Permanente a poursuivi ses contacts et consultation avec la Commission Européenne en vue d'échanger les vues sur le projet d'organisation du Sommet UE-OUA (Afrique) prévu en l'an 2000, au Caire (Egypte).

vi) Relations OUA-Belgique

14. Le Bureau Permanent a eu des entretiens avec le Conseiller chargé de l'Afrique au sud du Sahara, notamment en ce qui concerne la situation dans la région des Grands Lacs y compris la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka s'agissant de la résolution de la crise en République Démocratique du Congo.

15. Par ailleurs, une note de rappel a été adressée au Gouvernement belge et un contact établi avec les autorités responsables en vue de lui demander d'accélérer le processus de ratification de l'Accord de siège conclu avec l'OUA.

vii) Activités dans les domaines de la coopération commerciale, financière et socio-économique

16. Les activités dans ces différents domaines ont porté essentiellement sur les négociations ACP-UE pour la conclusion d'un Accord de partenariat pour la coopération au développement appelé à remplacer l'actuelle Convention de Lomé IV et la tenue du deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement ACP les 25 et 26 novembre 1999 à Santo Domingo.

17. Au cours de la période sous examen, les négociations se sont poursuivies et intensifiées devenant du coup de plus en plus difficiles dans certains domaines spécifiques.

18. Dans ce contexte, plusieurs réunions de concertation ont été organisées au sein du Comité des Ambassadeurs ACP en vue d'harmoniser leur position sur les questions à débattre avec la partie européenne.

En outre, des réunions préparatoires conjointes ont également été organisées en prévision des sessions ministérielles de négociations qui se sont tenues les 28 et 29 juillet 1999 et les 7, 8 et 9 décembre 1999, à Bruxelles.

19. L'on se rappelera qu'à l'issue du deuxième round de négociations au niveau ministériel (28 - 30 juillet 1999), il a été noté que si des progrès ont pu être enregistrés en ce qui concerne la rédaction des projets de textes du futur accord qui avait été adoptés à la réunion de Dakar (voir rapport d'activités pour la période de février à juin 1999) dans les domaines de la coopération financière et la participation du secteur privé aux investissements ; aucun accord, cependant n'était intervenu concernant trois(3) questions essentielles, à savoir :

- la définition du concept de bonne gouvernance;
- les négociations économiques et commerciales;
- l'avenir du Stabex et du Sysmin.

20. Sur ces questions spécifiques, les Ministres ACP-UE avaient décidé de poursuivre les négociations au niveau des experts et des ambassadeurs.

Les Ministres avaient eu en l'esprit l'impérieuse nécessité de voir les négociations se clôturer en novembre 1999 à Bruxelles pour éviter tout vide juridique et une rupture du flux de ressources financières allouées aux ACP étant donné que la Convention de Lomé IV expirait en février 2000.

21. En application de la décision des Ministres, le Comité des Ambassadeurs a organisé plusieurs réunions au niveau des différents groupes de négociations en vue de préparer le troisième round des négociations qui devait se tenir les 7, 8 et 9 décembre 1999 à Bruxelles.

Cette réunion s'est effectivement tenue aux dates prévues sans parvenir à un accord global sur l'ensemble des questions demeurées en suspens.

22. Il convient cependant de noter ce qui suit comme résultats de la troisième session ministérielle de négociation ACP-UE au niveau des différents groupes :

<u>Groupe I</u> : <u>Groupe Central de Négociation</u> (Questions politiques et institutionnelles)

I. <u>Accord sur les phrases-clé concernant les thèmes suivants</u> :

1. Ratification et entrée en vigueur;

2. Règlement des différends.

II. Accords sur les thèmes suivants après un débat approfondi

1. Eléments essentiels du futur accord;

2. Bonne gestion des affaires publiques;

3. Clause de non-exécution en cas de violation des éléments essentiels du futur accord que sont :

   - les droits de l'homme;
   - les principes démocratiques et
   - l'Etat de droit.

4. Procédure de consultation et les mesures appropriées concernant la corruption;

5. Définition des mécanismes et critères d'adhésion:

   - adhésion "automatique" des nouveaux Etats membres de l'UE au futur accord;

   - critères d'adhésion suivants :

     - Etat candidat doit être un Etat indépendant;
     - les caractéristiques structurelles et la situation économique et sociale de l'Etat candidat doivent être comparables à celles des Etats ACP;
     - toute adhésion d'un Etat tiers doit respecter les dispositions de l'art.1 et les objectifs de l'art. 2 de l'Accord de Georgetown, tel qu'amendé en 1992.

III. Questions en suspens

1. Migrations

Le désaccord existe sur :

- la terminologie utilisée pour la clause de retour/ou de réadmission des immigrants illégaux. Les ACP proposent "retour" et l'UE, "réadmission";

- la question du retour/la réadmission des ressortissants d'autres pays et d'apatrides. Les ACP refusent d'assumer la responsabilité des aptitudes.

2. La durée du futur accord ACP-UE

Les parties proposent : ACP : 30 ans
UE : 15 ans.

La décision est reportée à la fin des négociations.

IV. Conclusions

Mandat a été donné aux négociateurs de procéder à la rédaction des articles du futur accord sur les thèmes agrées ainsi que des annexes et protocoles relatifs à ces dispositions et de poursuivre les discussions sur les thèmes en suspens.

Groupe 2 : Investissement, développement du secteur privé et autres stratégies de développement

1. Cadre et thèmes principaux

Le fait qu'un accord est intervenu en ce qui concerne le cadre et les thèmes principaux qui ont fait l'objet du mandat de ce groupe est considéré comme un résultat très concret.

En effet, les phrases-clé y relatif ont été adoptées. Ces thèmes et cadre général sont :

- le cadre général (principes, objectifs et approche);
- thèmes :
  - investissement et développement du secteur privé;
  - reformes et politiques macro-économiques et structurelles;
  - politique et stratégies sectorielles;
  - questions liées au genre;
  - questions liées à la jeunesse;
  - développement culturel;
  - environnement et ressources naturelles;
  - développement institutionnel et renforcement des capacités;
  - coopération et intégration régionale.

2. Autres thèmes

- Il faut tout d'abord noter que le thème "investissement et développement du secteur privé" a été transféré au groupe 4 sur la coopération financière.

- Développement culturel

  La promotion des valeurs et identités culturelles et le dialogue inter-culturel ont été reconnus. Les parties ont convenu de faire deux déclarations; l'une ACP-UE sur le patrimoine culturel ACP; et l'autre ACP uniquement sur le retour et la restitution des biens culturels.

- Acteurs du partenariat

  Il a été convenu d'élaborer un texte conjoint sur l'implication de l'ensemble des acteurs dans le partenariat.

  Les éléments de ce texte figureront également dans les chapitres traitant des objectifs, principes, dialogue politique, stratégies de développement et coopération financière.

  Les parties ont également identifié les acteurs non étatiques qui seront impliqués selon des principes majeurs convenus.

3. Conclusions

- Accord général sur la plupart des phrases-clé concernant les stratégies de développement.

- Des progrès substantiels sur l'ensemble des thèmes traités y compris la question des acteurs du partenariat.

- Elaboration d'une déclaration commune ACP-UE sur le patrimoine culturel ACP et une déclaration unilatérale ACP sur le retour et la restitution des biens culturels.

- Mandat de finaliser les travaux.

- Poursuite des échanges de vues sur le commerce équitable (fair trade).

- Assurer la cohérence des textes avec ceux des autres groupes.
-

Groupe 3 : Coopération économique et commerciale

Concernant le Groupe 3, le rapport conjoint ACP-UE n'a pas été élaboré à l'issue des travaux qui s'étaient prolongés jusqu'au petit matin le 9 décembre 1999.

Beaucoup de questions sont demeurées en suspens et requièrent des clarifications.

Il s'agit notamment de :

1. dérogation en faveur de Lomé IV;

2. objectifs, principes, procédures et modalités;

3. régime commercial applicable pendant la période préparatoire (transition) et comportant les questions ci-après :

   a) accès au marché;
   b) régime commercial;
   c) non-discrimination;
   d) protocole banane;
   e) protocole sucre;
   f) riz.

4. règles d'origine :

   a) cumul avec l'Afrique du Sud;
   b) tolérance en valeur pour les produits de pêche;
   c) déclaration commune relative à l'annexe II du protocole n° 1;
   d) cumul avec les pays en développement voisins;
   e) quantités faisant l'objet de dérogation;
   f) délai d'examen de la demande de dérogation.

5. Phrases-clé à élaborer sur :

   - le commerce de services;
   - les droits de la propriété intellectuelle.

6. Autres questions :

   - développement de la pêche;
   - tourisme;
   - produits de base;
   - développement et mouvement de capitaux.

7. Appui en cas de fluctuations à court terme des recettes d'exportation.

Compte tenu du manque de rapport commun entre les négociateurs ACP-UE du groupe 3 et du fait que les éléments énumérés ci-dessus, ne constituent qu'un relevé établi par le Secrétariat ACP, le Comité des Ambassadeurs a décidé de transmettre au porte-parole ministériel ACP (Jamaïque) un rapport complet que le Secrétariat était invité à élaborer, en vue de recueillir le point de vue du Ministre Hilton sur l'ensemble des questions évoquées.

Le Bureau du Comité a, par ailleurs, accepté de rencontrer la partie européenne le vendredi 17 décembre 1999 en vue de :

1. convenir de l'organisation future des travaux;

2. identifier les questions en suspens en vue d'obtenir les vues des porte-parole ministériels.

Groupe 4 : Coopération financière

- En l'absence de l'Ambassadeur du Ghana, porte-parole et du chef de la Division concernée, le Secrétariat Général adjoint a fait un bref rapport verbal sur les négociations au niveau du Groupe 4.

- Le Comité a demandé au Secrétariat de s'approcher des experts de l'UE pour élaborer un rapport conjoint qui sera discuté par le Comité à un stade ultérieur.

  Il faut cependant reconnaître que sur ce chapitre des phrases-clé ont déjà été adopté dans le corps du texte final que de certains textes finals que de certaines annexes.

- Quant à l'enveloppe du FED, l'UE a annoncé un montant de 15.2 milliards d'Ecus.

Tels sont les résultats partiels des négociations qui se sont déroulées les 7, 8 et 9 décembre 1999, à Bruxelles.

Il y a lieu de remarquer que les questions économiques et commerciales ainsi que celles relatives à la coopération financière demeurent, pour la plupart, insolubles.

Il faut regretter le fait que le Panel d'experts de l'OUA n'ait pas pu poursuivre son mandat d'assistance aux négociateurs ACP, notamment en ce qui concerne les questions susmentionnées.

Tel qu'il ressort du compte-rendu des conclusions des négociations à l'issue de la troisième réunion, des points d'ombre persistent dans les domaines commercial et financier, lesquels constituent les plus importants volets de la coopération ACP-UE.

Aussi, en consultation avec la nouvelle présidence européenne qu'assume le Portugal depuis le 1er janvier 2000, un quatrième round de négociations a été prévu les 3 et 4 février 2000, à Bruxelles.

Cette réunion qui doit être la dernière avant l'expiration de l'actuelle Convention de Lomé IV (le 28 février 2000) est sensée parvenir à l'harmonisation des vues au sein des partenaires ACP et UE.

23. Durant la période sous examen, le Groupe ACP a organisé d'autres importantes rencontres, à savoir :

1. la cinquième réunion des ordonnateurs nationaux et régionaux du FED.
2. la deuxième conférence des Ministres du Commerce ACP (18 - 22 octobre 1999).
3. La 70é session ordinaire du Conseil des Ministres ACP.
4. le deuxième Sommet ACP (25 - 26 novembre 1999) à Santo Domingo.

La cinquième réunion des ordonnateurs nationaux et régionaux du FED

24. Cette réunion s'est tenue du 20 au 22 septembre 1999, à Bruxelles.

Le Bureau Permanent y a représenté l'Organisation.

25. Comme à l'accoutumée, les Ordonnateurs nationaux et régionaux parmi lesquels on comptait des Ministres ACP ont fait le point sur les progrès enregistrés dans les négociations sur l'accord devant succéder à la Convention actuelle de Lomé IV ainsi que sur la gestion du 8e FED.

26. Pour ce faire, ils ont examiné l'ensemble des questions relatives aux négociations ACP-UE, liées à la coopération financière dont notamment :

- les investissements, le développement du secteur privé et les autres stratégies du développement;
- les acteurs du partenariat;
- les instruments, procédures et systèmes de gestion y compris le Stabex et le Sysmin;
- la programmation;
- la coopération et l'intégration régionales.

27. S'agissant des détails sur ces différents éléments, un rapport circonstancié a été adressé au siège pour appréciation et directives.

La deuxième conférence des Ministres ACP du Commerce

28. Les Ministres ACP chargés du Commerce se sont réunis les 21 et 22 octobre 1999 à Bruxelles, en vue d'harmoniser leur position en prévision de la troisième conférence ministérielle de l'OMC prévue du 30 novembre au 3 décembre 1999, à Seattle (USA).

Cette session a été précédée d'une réunion d'expert du 18 au 20 octobre 1999.

29. A l'issue de leurs délibérations, les Ministres ACP ont adopté une déclaration portant sur la troisième conférence ministérielle de l'OMC (30 novembre - 3 décembre

1999, à Seattle, USA) ; les relations futures ACP-UE ; la préparation de la deuxième session de la CNUCED et la coopération intra-ACP.

30. Le texte de ladite déclaration a été transmis au siège ainsi qu'à la Représentation Permanente de l'OUA à Genève pour action de suivi dans le cadre de la coordination qu'assure le Département EDECO à notre entière satisfaction.

La 70é session du Conseil des Ministres ACP chargés de la coopération ACP-UE

31. La 70e session ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue du 21 au 24 novembre 1999, à Santo Domingo.

32. Cette session a examiné et pris des décisions dans le cadre des dossiers relatifs :

1) au budget 2000 du Secrétariat Général ACP;
2) la nomination d'un auditeur externe;
3) la restructuration du Secrétariat Général;
4) l'allocation des postes du Directeur Adjoint au CDI et Directeur au CTA;
5) la situation financière du Secrétariat Général.

1. L'adoption du budget au Secrétariat Général pour l'exercice financier 2000 a été reporté à la 71e session prévue en mai 2000 pour prendre en compte les incidences financières de la restructuration du Secrétariat Général.

   Le Secrétariat devra fonctionner avec le 1/12 du budget 1999.

2. La firme ARTHUR ANDERSEN a été retenue pour l'audition des comptes au Secrétariat Général.

3. Quant à la restructuration du Secrétariat Général, le Conseil a adopté le rapport final du Groupe de travail endossé par le Comité des Ambassadeurs.

   Ce rapport apporte des changements notables dans la structure et le fonctionnement du Secrétariat Général. Il réprecise le nombre d'institutions du Groupe qui sont : le Sommet, le Conseil des Ministres, le Comité des Ambassadeurs, le Secrétariat Général.

   S'agissant du Conseil des Ministres ACP, des dispositions ont été prises dans le cadre des relations inter-gouvernementales avec d'autres organes de l'Etat,, à la nature, le niveau et la fréquence des sessions ministérielles.

   Le rôle et le mandat du Président et du Bureau du Conseil et les relations avec le Comité des Ambassadeurs ont été mieux explicitées.

Concernant le Secrétariat Général, il sera désormais dirigé par un Secrétaire Général assisté de trois sous-Secrétaires Généraux dont le rang est inférieur à celui de l'ancien Secrétaire Général Adjoint.

Le Secrétariat comprendra désormais 3 grandes divisions :

1. Développement économique, coopération financière et commerciale;

2. Bureaux régionaux;

3. Administration et finances.

Le mandat du Secrétaire Général a été renforcé en lui conférant le caractère "exécutif" et une dimension politique dans le cadre des activités du groupe.

La nouvelle structure entrera en fonction en février 2001 après l'entrée en fonction du nouveau personnel qui sera recruté à partir du mois d'août 2000.

4. La nomination d'un Secrétaire Général

Conformément aux arrangements internes du groupe ACP, la proposition d'un candidat Secrétaire Général incombait à la région de l'Afrique Centrale.

Deux candidats ressortissants de la République du Congo et de la République gabonaise étaient en compétition.

Le candidat gabonais, en l'occurrence M. Jean-Robert GOULONGANA, actuel ambassadeur à Bruxelles a été élu par le Conseil. Il prendra fonction le 1er mars 2000 et procédera, en consultation avec le Comité des Ambassadeurs au choix de ses trois assistants dont l'un reviendra d'office à la Région Pacifique.

5. L'allocation des postes de Directeur Adjoint du CDI et du Directeur du CTA

Compte tenu du caractère paritaire de ces institutions et le respect du principe de la rotation le Conseil des Ministres ACP a décidé que la Direction du CTA soit assumée par la région des Caraïbes et que la vacance du poste de Directeur Adjoint du CDI soit publié afin de permettre au Groupe ACP d'y affecter l'un de ses ressortissants.

S'agissant du CTA, le Conseil des Ministres a décidé que le poste soit alloué à la région des Caraïbes.

6. La situation financière du Secrétariat Général

Elle demeure préoccupante du fait du non-paiement de leurs contributions régulières par les Etats membres.

Participation à d'autres réunions

a) Conférence des Ministres du Commerce OUA/AEC

33. Sur instruction du siège, le Directeur du Bureau Permanent a participé à la deuxième session ordinaire de la Conférence des Ministres de l'OUA/AEC, chargé des questions commerciales et douanières, tenue les 23 et 24 septembre 1999, à Alger, Algérie.

34. Cette conférence a été précédée par la réunion d'experts dont le rapport soumis à l'examen des Ministres comportait les questions essentielles ci-après :

1. examen et adoption d'une position commune africaine en vue de la Xè session de la CNUCED (en l'an 2000);

2. examen de l'évolution de l'initiative du Président des USA relative à l'expansion du commerce et la promotion des investissements entre l'Afrique et les USA;

3. questions relatives à la 3ème conférence ministérielle de l'OMC (30 novembre - 3 décembre 1999, Seattle, USA);

4. évolution des négociations ACP-UE;

5. commerce intra-africain y compris la préparation de la 8é Foire commerciale panafricaine.

35. Le rapport sur cette réunion sera présenté par le siège.

36. Il convient cependant de noter que la position commune adoptée par la conférence a été transmise à toutes les représentations diplomatiques africaines à Bruxelles ainsi qu'au Secrétariat Général ACP. Le document a servi de base à la Déclaration adoptée par les Ministres ACP du commerce à l'issue de leur rencontre des 21 et 22 octobre 1999 à Bruxelles (voir plus haut).

37. Une fois de plus, la position africaine dans le domaine de la coopération économique et commerciale a permis au groupe ACP de mieux soutenir leurs vues au cours des négociations avec l'Union Européenne ainsi que dans le cadre de l 'OMC.

b) 23e réunion du groupe de travail sur la Convention de Kyoto

38. Sur instruction du siège, le Bureau Permanent a participé à la 23e session (8 - 12 novembre 1999, à Bruxelles) du groupe de travail que l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) a mis sur pied pour élaborer le Protocole d'Amendement de la Convention de Kyoto.

39. La réunion a ainsi examiné et adopté la version definitive des directives portant les modalités de mise en oeuvre des annexes spécifiques qui composent l'annexe générale qui, elle-même, contient les pratiques, procédures et régimes principaux devant être mis en oeuvre parles pays partie à la Convention.

40. Les directives ainsi adoptées vont être soumises à l'approbation du Comité Technique Permanent qui, en sa qualité de Comité de gestion de la Convention de Kyoto, est appelé à siéger en avril prochain.

41. L'objectif visé à travers l'élaboration de ces directives de mise en oeuvre est de se donner les voies et moyens permettant aux administrations des douanes d'appliquer, avec toute l'efficacité requise, les principes contenus dans la Convention.

42. Un rapport circonsancié a été soumis au siège sur de déroulement de cette conférence avec des observations pertinentes du Bureau.

viii) Appui au Groupe africain

43. Au cours de la période sous examen, la Représentation Permanente a organisé deux sessions plénières du Groupe africain, la première, le 29 septembre 1999, pour lui communiquer les conclusions des assises de l'OUA (70e session ordinaire du Conseil et 35e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement) qui se sont tenues du 6 au 14 juillet 1999 à Alger, Algérie. La deuxième session plénière a été organisée en vue d'examiner les éléments constitutifs de la contribution du Groupe OUA de Bruxelles au projet du Sommet OUA/UE prévu du 3 au 4 avril 2000, au Caire dont les questions à inscrire à l'ordre du jour lui ont été communiquées ainsi que les rapports des réunions préparatoires organisées à Helsinki et Alger.

ix) Autres activités

44. Le Bureau Permanent a en outre diffusé, comme d'usage, les informations relatives aux activités de l'OUA; plus particulièrement celles du Secrétaire Général, de l'Organe Central pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et du Département EDECO.

45. Dans ce contexte, malgré l'effectif drastiquement réduit du Bureau, celui-ci a couvert l'ensemble des activités prévues dans son programme d'activités (représentations diplomatiques participation aux réunions et autres activités et gestion quotidienne du fonctionnement du Bureau).

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Specialized Technical and representational Agencies Permanent Mission of the African Union in Brussels

2000-01-14

Rapport d'activités de la mission permanente de l'OUA a bruxelles pour la période juillet 1999 - février 2000

Leba, Wawa Ossay

Bureau Permanent de l'OUA

http://archives.au.int/handle/123456789/2913

Downloaded from African Union Common Repository